

## COMMUNE DE SAINT MAURICE DE VENTALON

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 mai 2014

### **HEURES COMPLEMENTAIRES ALAIN GAUCH :**

Le conseil décide d'octroyer 3 heures complémentaires par semaine du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre 2014 pour assurer des travaux exceptionnels sur la voirie communale.

### **VOTE DES 4 TAXES :**

Le conseil décide de voter les taux d'imposition des 4 taxes directes locales pour 2014, sans changement par rapport à 2013 :

Taxe habitation : 1.48 %

Taxe foncier bâti : 8.96 %

Taxe foncier non bâti : 217.31 %

CFE : 20.28 %

### **CONVENTION PARTENARIAT ENTRE LE SMGS et la commune :**

Le conseil autorise M.le Maire à signer les conventions de partenariat pour le schéma d'aménagement et de gestion des eaux Tarn Amont pour 2014 :

- L'animation du SAGE et du contrat de rivière
- La communication 2014 sur le Tarn amont
- L'enquête publique et la diffusion du SAGE
- Le schéma de gouvernance du Tarn amont

### **SIGNALISATION ROUTIERE :**

Des panneaux seront apposés au Masmin pour signaler les 3 dos d'ânes et limitation à 30 km/h et dans le hameau de St Maurice limitation à 30 km/h et « Attention enfants »

### **ENTRETIENS SENTIERS :**

Mathias Cornevaux et P ; Brun sont désignés responsables de l'entretien des sentiers de la commune.

Il est décidé de remettre en état le sentier du « Facteur » de la Croisette au Massufret et d'effectuer un giro-broyage sur la draille entre le plôt de la Nacette et le plôt de l'estrade.

Un devis sera demandé à une entreprise.

### **FORFAIT CONNEXION AU RESEAU AEP :**

Le conseil réactualise le montant du forfait branchement pour les nouvelles adductions d'eau potable à hauteur de 850 €TTC, comprenant la prise en charge sur la conduite principale, la fourniture et pose du compteur d'eau hors gel et coffret, un forfait pour une tranchée jusqu'à 8 m de longueur (hors revêtement de type goudron ou enrobé) jusqu'en limite de propriété.